

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2025

---

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT  
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME  
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT  
D'EMPLOI - (N° 1326)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS106

présenté par  
Mme Perrine Goulet  
-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« cinq »

le mot :

« trois.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à abaisser à trois ans la récurrence à laquelle le fonds d'activation dresse le bilan de l'évolution de la privation de l'emploi dans les territoires zéro chômeur longue durée.